

La Vitrine du Développement Durable

Edito

Les inondations ont marqué cette année la région parisienne. Les riverains de la Mauldre en ont aussi été victimes.

Tout le monde s'entend à dire que celles-ci sont dues en partie à l'urbanisation croissante et à l'agriculture conventionnelle. En effet, l'imperméabilisation des sols urbains et le manque de couverture végétale de l'agriculture conventionnelle (et notamment la suppression des haies) favorisent fortement le ruissellement de surface et augmentent par conséquent les risques et l'intensité des crues. Si aucune mesure n'est prise, le phénomène se reproduira.

Que penser du projet de construction du lotissement du Clos des Fontaines, à Mareil en bord de Mauldre, qui a lui-même subi les inondations ? Le permis de construire est conforme au PPRI, ces maisons peuvent donc malgré tout être bâties en conformité avec la loi. Mais les futurs habitants sont-ils informés de ce risque de crues ? Imaginons que vous vous endettiez pour acquérir une de ces maisons et que dans quelques années, vous vous retrouviez les pieds dans l'eau...

Il faut tenter de l'éviter et, pour ce faire, ce ne peut être que par une action commune de tous les riverains de la Mauldre, collectivités, particuliers, entreprises. Une association existe, il s'agit de l'association des riverains de La Mauldre. Elle se propose de mettre en place un groupe de travail impliquant tous les acteurs du bassin versant de la Mauldre. Participons à ses actions, soutenons-la ! Pour vos questions, écrire à riverains.mauldre@gmail.com

À l'occasion de ces inondations, il nous semble opportun de rappeler comment les collectivités interviennent pour nous approvisionner en eau potable, nettoyer l'eau polluée, et prévenir les crues.

Marc Bonnin, Guilhem Bourdeau, co-présidents

Notre agenda

8 octobre : Comment réussir une rénovation performante, et avec quelles aides financières ?



De 10 à 12h à la Vitrine
Exposé et réponses à vos questions par un professionnel expert.

12 octobre: Visite du SIDOMPE

Usine de retraitement des déchets de Thiverval 14h à 15h



Visite d'1 heure ouverte à tout le monde dans la limite des places disponibles. .

Nous mettons nos déchets dans la poubelle !
Mais qu'en fait-on ? (Départ 13h30 d'Intermarché)
Une visite découverte à ne pas manquer

Renseignements-réservation au plus vite au 06 13 77 99 17

24 et 28 octobre Ateliers du Pain



Ouverts aux enfants à partir de 5 ans,
de 14h à 15h à la Vitrine.

Faire son pain est un «jeu d'enfant». Une occasion pour eux de découvrir comment se nourrir avec des éléments sains.

Renseignements et inscription préalable au 06 12 30 37 31

Automne de la Plaine jusqu'au 6 décembre

programme sur www.plainedeversailles.fr

Morning Coffee

La Vitrine vous invite à boire un café... ou un thé ...et à échanger...
le samedi, le dimanche, de 10 h 30 à 12 h et c'est gratuit !

Atelier "Travaux d'Aiguilles"

Chantal chaque mercredi à partir de 16h30 est à la Vitrine pour partager bénévolement sa passion. Vous avez toujours voulu coudre ou tricoter... Rejoignez-la !

Répar' Café

Chaque dernier samedi du mois, de 9h30 à 12h, à La Vitrine au centre commercial. Des bénévoles tenteront de réparer vos objets en panne et pourquoi pas ?... de vous montrer comment le faire vous-même... En attendant, nous boirons un thé ou un café en toute convivialité. Et, si vous êtes bricoleur, et spécialisé de surcroît, nous avons besoin de vous !



LA MAULDRE

Comment, au niveau de la collectivité, cette petite rivière française de 35 km de long, affluent rive gauche de la Seine, est-elle prise en charge ?

Le Département, au niveau du bassin hydrologique de la Mauldre, a mis en place une structure collective : la Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette commission créée par le préfet est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)*.

Véritable noyau décisionnel du SAGE, la CLE organise la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de sa mise en œuvre.

La CLE présidée par un élu local est composée de trois collèges, dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral :

1. Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (50% des membres)
2. Les usagers (agriculteurs, industriels, etc.), les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (au moins ¼ des membres) ;
3. L'État et ses établissements publics (au plus ¼ des membres).

*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

C'est un outil de gestion et de concertation institué pour une unité hydrographique cohérente ou un système aquifère. Il fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire au principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que de préservation des milieux aquatiques et de protection du patrimoine piscicole.

Etabli par la CLE, il est approuvé par le préfet.

La portée juridique du SAGE a été réaffirmée par la loi sur l'eau en 2006.

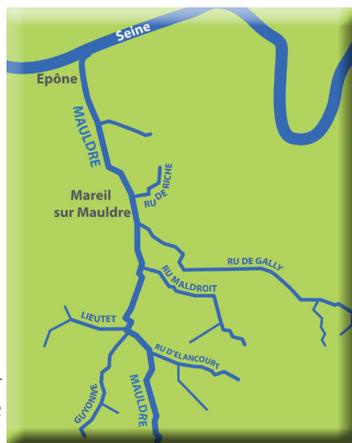
Objectifs du SAGE fixés par la CLE

1. Diminuer les rejets polluants de l'assainissement collectif et gérer les sous-produits de l'épuration
2. Diminuer les rejets polluants diffus et les apports solides liés au ruissellement.
3. Diminuer l'exposition au risque d'inondation.
4. Gestion des ruissellements et des capacités de rétention.
5. Maitriser les consommations d'eau.
6. Garantir l'alimentation en eau potable : protéger la qualité des eaux souterraines et sécuriser les dispositifs de production et de distribution.
7. Restaurer et assurer l'entretien écologique des cours d'eau et des zones humides.
8. Gérer les rives et les abords de cours d'eau.
9. Organiser les usages récréatifs et culturels.
10. Valoriser le paysage et le patrimoine liés à l'eau.

La mise en œuvre, pour atteindre et respecter les préconisations du SAGE de la Mauldre adopté en 2001 est confiée au COBAHMA (COmité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents) qui rend compte de son action à la CLE.

COBAHMA, créé en 1992 à l'initiative du Département, est une véritable structure de concertation à l'échelle du bassin de la Mauldre (il regroupe 22 syndicats intercommunaux). Son équipe technique mène ainsi des actions de sensibilisation et de diagnostic dans le cadre de la lutte contre les produits phytosanitaires et coordonne les actions locales en matière d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.

la CLE s'appuie également sur les services de l'Etat (DREAL, DDT/M) pour encadrer et accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE, les Agences de l'eau et l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) pour un appui technique, méthodologique et financier.



L'Agence de l'eau Seine-Normandie est placée sous la tutelle de deux ministères : le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et celui de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

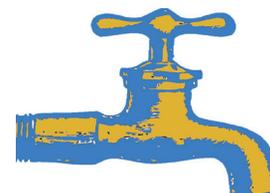
C'est un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

La mission de l'Agence de l'eau est de financer les ouvrages et actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques.

Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

L'EAU AU ROBINET

Vous savez qu'acheminée jusqu'à notre compteur elle arrive à notre habitation. Mais savez-vous qu'en amont elle provient de la nappe phréatique pompée par des puits de captage ?



Pour Mareil, la fourniture provient pour 58 % par les puits de forage de Rosay, 25 % par le puits des Bîmes, 13 %, forage St Lubin de la Haye, 2% usine de La Chapelle, 1% champ captant de Cressay. "Mareil-le-Haut" est alimenté directement par le Château d'eau de Marcq, alors que "Mareil-le-bas" l'est par le réservoir semi-enterré en haut du chemin la Cavée.

Par un réseau de 18 km, et 700 branchements 88 000 m³ d'eau sont distribués à Mareil chaque année, (une moyenne de 130 litres par jour et par personne ...!).

Le Syndicat ne possède pas suffisamment de captages d'eau pour alimenter toutes les communes adhérentes et pour délivrer de l'eau aux collectivités voisines partenaires du SIRYAE. Il fait ainsi appel à des approvisionnements extérieurs auprès d'autres syndicats d'eau et auprès de fournisseurs d'eau privés. Ces interconnexions permettent d'une part un complément quotidien d'eau mais surtout de disposer de ressources de secours en cas d'indisponibilité des captages appartenant au Syndicat.

L'approvisionnement est géré par le Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) créé en 1934, et qui est composé aujourd'hui de 51 communes desservies par 900 km de réseaux d'eau.

Le SIRYAE est géré par un Président, deux Vice-présidents, un Bureau Syndical de 12 membres (dont Mr Manné, maire de Mareil), d'un Comité Syndical composé de 51 titulaires et 51 suppléants.

Chaque année les membres du Comité Syndical votent le budget primitif (13 M€ en 2016) en vue d'assurer la distribution de l'eau potable, l'entretien et le renouvellement des installations appartenant au SIRYAE (canalisations, réservoirs, forages...). Le SIRYAE a recours à un Maître d'Œuvre (actuellement la SAFEGE) pour assurer le suivi des travaux qu'il finance.

Le SIRYAE a confié en affermage pour 12 ans depuis le 1^{er} janvier 2013 l'exploitation de ses infrastructures à la société SAUR, spécialisée dans les services aux collectivités dans le domaine de l'environnement. Le Syndicat reste seul propriétaire de l'ensemble des ouvrages (stations et réseaux). La SAUR en assure la gestion et est garante d'un service de l'eau de qualité 24h/24, 7j/7. La rémunération de la SAUR pour ces prestations s'effectue directement auprès des abonnés, en facturant l'eau consommée à un tarif défini dans le contrat d'affermage.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) contrôle l'évolution physico-chimique de l'eau brute et la bonne réalisation du traitement de l'eau effectué par l'exploitant afin de garantir aux consommateurs une qualité d'eau respectant en tous points la réglementation en vigueur. Les résultats des analyses d'eau doivent être affichés dans chaque mairie.

EN BOUTEILLE ?

Une eau de source est une eau non traitée (sauf arrêté ministériel) mais microbiologiquement saine dont et dont la composition respecte naturellement les normes de qualité. Il existe aussi des eaux embouteillées "rendues potables par traitement" : ni de sources, ni minérales, elles sont simplement potables comme l'eau du robinet !



	Calcium (Ca2+)	Magnésium (Mg2+)	Sodium (Na+)	Potassium (K+)	Bicarbonates (HCO3-)	Chlorure (Cl-)	Fluorures (F-)
Évian	78	24	5	1	309	4,5	-
Vittel	203,8	43,1	5	2	844	8	-
Volvic	11,5	8	11,6	6,2	109	13,5	-
Perrier	149	7	11,5	1,4	475	23	-
Badoit	180	86	185	11	-	42	1,25
St Lambert	70	8	19	1	-	29	-
SIRYAE MAREIL	109	24,7	15,5	3,3	369	29,3	0,49

Il faut savoir que selon l'emballage choisi,

l'eau minérale en bouteille coûte de l'ordre de 70 à 700 fois plus cher que l'eau du robinet !

€ 54 MILLIARDS A L'EAU

C'est ce que coûte, selon le Commissariat Général au Développement Durable, le traitement d'élimination des excédents de rejets polluants agricoles : engrais azotés et pesticides.

Une facture particulièrement salée qui pèse notamment sur les ménages selon une étude effectuée par le CGDD (Commissariat général au développement durable), «Pour les ménages des localités les plus polluées, ces dépenses supplémentaires pourraient atteindre 494 euros par an soit un surcoût de près de 140% de la facture d'eau moyenne», explique le document. Cela correspond pour beaucoup d'entre eux à la nécessité d'acheter de l'eau en bouteille ou à l'installation de systèmes de filtration.

Les économistes du CGDD évaluent également entre 800 et 2.400 euros par hectare et par an le coût pour assainir l'eau lorsque les captages d'eau potables se trouvent en zone d'agriculture conventionnelle.

La qualité de l'eau en France montre globalement une très nette régression des pollutions industrielles domestiques et urbaines depuis la création des Agences de l'eau il y a quarante ans. Mais «elle montre un accroissement des pollutions agricoles et d'élevage essentiellement sur les nitrates et pesticides sauf dans certaines régions», note encore le CGDD.

Ce document ne fait que confirmer le rapport de la cour des comptes publié en 2010 sur le même sujet. Les magistrats expliquaient alors leurs doutes quant à «la capacité de la France d'atteindre dès 2015 les objectifs qu'elle s'est assignée sauf à ce que des améliorations y soient rapidement apportées». La Cour des comptes est d'autant plus sévère qu'elle rappelle qu'en Bavière ou au Danemark des actions préventives ont permis de réduire de 30% les consommations d'azote et de pesticides au grand bénéfice de la qualité des eaux. Des mesures qui ressemblent à s'y méprendre à ce qui se fait dans les Vosges ou à Évian pour protéger les sources. Là où ces pays ont opté pour des mesures préventives la France reste essentiellement sur du curatif. Or, rappelle la cour, ce type de traitement est 2,5 fois plus coûteux au mètre cube traité que la prévention, sans pour autant améliorer la qualité de la ressource.

Quand au CGDD, il enfonce le clou en rappelant que si l'idée nous prenait de vouloir dépolluer les stocks d'eaux souterraines, autrement dit les nappes phréatiques, alors la facture «serait supérieure à 522 milliards d'euros».

<http://www.lefigaro.fr/environnement/2011/10/25/01029-2011025ARTF1G00377-le-cout-des-principales-pollutions-agricoles-de-l-eau.php>

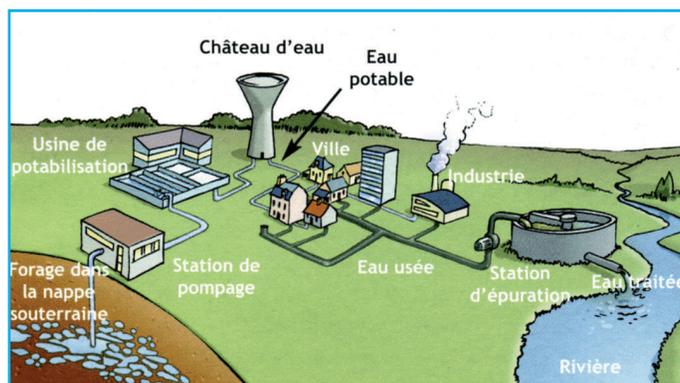
En tant que particulier, prenons soin de ne pas contribuer aux rejets polluants en ne jetant pas dans l'évier, dans les toilettes, dans le caniveau ou dans la nature des produits toxiques.

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Dans une ville, l'eau est salie par tout ce qu'on lui fait subir. Il y a l'eau du bain avec le savon, l'eau de vaisselle avec les restes de nourriture et de lessive, et il y a l'eau des toilettes. Sans compter l'eau de pluie, pleine de feuilles mortes, de poussières de gaz d'échappement et de papiers gras.

Dans la plupart des grandes villes, elle se mélange dans les égouts avec l'eau des maisons. Toute cette eau sale ne disparaît pas dans un grand trou dans la terre. On ne la rejette pas non plus dans la mer ou dans la rivière. On la lave tout simplement, dans des usines faites pour cela :

des stations d'épuration.



On ne nettoie pas de l'eau sale comme on le fait d'une tache de chocolat avec de l'eau et du savon. Il faut épurer l'eau, c'est-à-dire retirer un à un tous les éléments qui la polluent.

À la sortie des égouts, on trouve : des gros objets (des vélos, des ballons, des livres, des chaussures apportés par l'eau de pluie), des petits objets (des pièces de monnaie, des mégots...), des huiles (beurre, vinaigrette, huile de moteur...), du sable, des matières organiques (restes alimentaires, excréments...), des bactéries et des micro-organismes, des produits chimiques divers (lessive, savon, fonds de pot de peinture, chlore de piscine...).

Tous ces polluants doivent être éliminés les uns après les autres. Pour certains, comme les vélos, c'est facile. Mais pour d'autres comme les excréments, c'est plus difficile.

À l'entrée de la station d'épuration, l'eau des égouts transporte avec elle des objets lourds et encombrants (chaussures, branches et parfois vélos). Elle passe à travers des grilles de plus en plus petites qui retiennent ces objets.

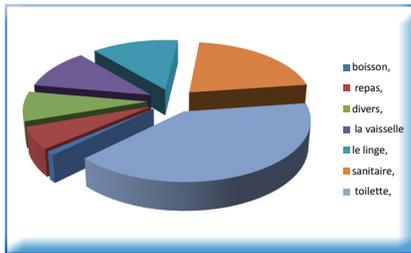
Après ce premier filtre, l'eau attend dans un grand bassin le temps qu'il faut pour que le sable et les tout petits objets comme les pièces de monnaie tombent au fond. Au même moment, comme dans une vinaigrette, l'huile et les graisses remontent à la surface. Graisses et sables sont alors récupérés par de grands balais (les ponts racleurs) qui ne passent que dans le fond et sur la surface du bassin. Les graisses sont brûlées et les sables réutilisés dans la construction des routes.

L'eau est encore sale. Elle est pleine de matières organiques (restes de nourriture, excréments...), de produits chimiques et, heureusement, de micro-organismes. Les micro-organismes (bactéries) mangent la matière organique et une partie des produits chimiques. Dans une station d'épuration, les bactéries trouvent énormément de nourriture et se reproduisent très vite. Elles attendent dans un grand bassin qu'on leur apporte de l'eau à épurer. Ce mélange d'eau, de micro-organismes et de matière organique s'appelle des boues activées. Quand les bactéries sont vraiment très nombreuses, elles s'accrochent les unes aux autres et forment le plus souvent des boules. Du fait de leur poids, les colonies «boules» (les flocons) tombent dans le fond du bassin où elles rejoignent la matière organique. À la surface du bassin, l'eau n'est pas encore propre. Elle n'est pas potable évidemment. Mais elle est à nouveau claire et peut être rendue à la rivière.

Que fait-on de l'eau potable ?

Pour les particuliers, l'accès facile à la fourniture d'eau potable fait qu'elle est essentiellement utilisée pour d'autres usages que pour la boire ou pour cuisiner

- 1% boisson
- 3% repas
- 8% divers
- 11% vaisselle
- 13% linge
- 21% sanitaire
- 40% toilette



Quelques consommations indicatives :

- Une chasse d'eau : 10 - 12 litres
- une douche : 30 - 80 litres
- un bain : 150 - 200 litres
- une lessive : 80 - 120 litres
- une vaisselle : 5 - 15 litres
- un cycle de lave-vaisselle : 13 - 21 litres
- lavage voiture 50- 500 litres
- remplissage piscine de 8m*4m env. 64.000 litres

Il existe de nombreux moyens d'économiser l'eau potable, nous pouvons vous aider à les découvrir.

Selon le CNRS, la consommation totale directe en eau domestique dans le monde est estimée en moyenne à 40 litres d'eau par jour et par habitant. Alors qu'en moyenne un agriculteur malgache consomme 10 litres d'eau par jour, un Parisien a besoin de 240 litres d'eau pour son usage personnel, le commerce et l'artisanat urbains, et l'entretien des rues. Quant au citoyen américain, il consomme plus de 600 litres

2 pl. du Vieux Pressoir
78124 Mareil sur Mauldre

la.vitrine.du.dd@gmail.com

www.lavitrinedudeveloppementdurable.org

Facebook : La Vitrine du Développement Durable



Située au Centre commercial de Mareil-sur-Mauldre, la Vitrine vous accueille les samedi et dimanche matin de 10h30 à 12h, pour son traditionnel "Morning Coffee", venez nous y rencontrer...

Elle vous accueille également le mercredi après-midi de 16h30 à 18h pour son "Atelier Travaux d'Aiguilles" et chaque dernier samedi matin de chaque mois pour son "Répar' Café"

Vous avez un peu de temps, faites-vous connaître... la Vitrine sera plus souvent ouverte au service de tous !

Quelques Evènements récents

- 17/09 JEP GRIGNON : 1200 visiteurs
- 20/09 Café-Science : La mobilité en 2050
- 23/09 Beynes en transition, Energies solidaires : "L'énergie est en nous"
- 24/09 * Journée de la transition en France
* Forum des Biocoopains à Epône
- 30/09 Réunion organisée par l'Association des Riverains de la Mauldre à Aulnay/M.

Un geste citoyen simple et concret pour favoriser les énergies renouvelables : changer de fournisseur d'électricité pour Enercoop. www.enercoop.fr

Changer pour une électricité 100 % renouvelable dès aujourd'hui ? Réponse : Oui, c'est possible !

enercoop
L'énergie militante

Imprimé sur papier recyclé par
Alliance Artgraphic 01 34 61 05 44
www.alliance-ag.com



Notre association ne reçoit pas de subvention. Elle ne subvient à ses besoins que par les adhésions et les dons. Notre action répond à vos attentes, rejoignez-nous, nous avons besoin de vous ! Soit en ligne avec le lien suivant <https://www.helloasso.com/associations/la-vitrine-du-developpement-durable/adhesions/adhesion-2016-2>

Soit à l'aide du bulletin ci-dessous : Merci !

Bulletin d'adhésion à la Vitrine du Développement Durable

association loi 1901 N° W781004453

Je soussigné(e)

Courriel : tél :

adresse :

Code postal et ville :

verse sa cotisation de 15 € (+ don de€) par chèque à l'ordre de LVDD adressé à :

La Vitrine du Développement Durable, 2 place du Vieux Pressoir -78124 Mareil-sur-Mauldre